



[Traduction]

19 mai 2010

L'honorable Stockwell Day, c.p., député
Président du Conseil du Trésor
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Bureau du président
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Monsieur Day,

Merci d'avoir pris le temps de me rencontrer en compagnie de mes fonctionnaires. Comme nous en avons discuté, je désirais vous présenter la genèse de la motivation de ma demande originale au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), que j'ai répété lors de notre rencontre. Comme cela est décrit en détail ci-dessous, les renseignements demandés seraient utilisés pour fournir une projection indépendante des dépenses de programmes directes du gouvernement fédéral. En plus d'améliorer l'indépendance de la projection financière du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), une projection transparente des dépenses de programmes directes établie par le DPB augmentera la quantité de renseignements sur les dépenses consultés par les parlementaires pour évaluer le Budget. Ces renseignements seraient probablement utiles, par exemple, pour évaluer les demandes de financement additionnel ou pour comprendre l'impact des réductions proposées des crédits. Cela permettra en outre de mieux comprendre de façon générale comment les budgets et les crédits approuvés se traduisent en projections financières et en dépenses finales.

Comme vous le savez, le DPB a le mandat de fournir au Sénat et à la Chambre des communes des analyses objectives sur la situation des finances du pays, les prévisions du gouvernement et les tendances de l'économie nationale. L'un des moyens clés que mon bureau utilise pour s'efforcer de s'acquitter de son mandat est de fournir aux parlementaires un cadre de planification financière aussi complet et transparent que possible. L'un des éléments clés de ce cadre est la projection financière quinquennale, qui vient d'être offerte par mon bureau le 11 mars 2010 dans le cadre de son évaluation de l'aperçu économique et financier du Budget 2010.

Comme dans les rapports précédents, la projection financière dans notre rapport de mars inclut les projections détaillées des recettes (y compris l'impôt sur le revenu, l'impôt indirect, l'assurance-emploi (AE) et les autres recettes) et des dépenses fédérales. La prévision de recettes est fondée en grande partie sur l'application des hypothèses du DPB concernant les éléments des recettes et les taux d'imposition réels à une prévision économique fondée sur la moyenne d'une analyse des prévisions du secteur privé. Les hypothèses du DPB concernant la base de recettes et les taux d'imposition réels sont publiées et sont indépendantes des hypothèses du gouvernement. En ce qui concerne les dépenses, dans le cas des grands programmes de transferts comme les prestations aux aîné(e)s et les prestations d'assurance-emploi, la péréquation, le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les projections sont conformes aux détails énoncés dans leurs lois habilitantes respectives et aux hypothèses économiques et démographiques qui reposent sur l'analyse des prévisions économiques du secteur privé ou des hypothèses objectives du DPB. À ce jour cependant, le DPB a utilisé, en y apportant des ajustements relativement simples, les prévisions des dépenses directes de programmes établies par le gouvernement dans le cadre de ses projections financières. À 99,8 milliards de dollars en 2008-2009, les dépenses de programmes directes représentent près de la moitié des dépenses de programmes fédérales et sont le seul élément important des projections financières du DPB qui n'est pas indépendant des projections du gouvernement.

En raison de leur taille, je crois qu'il est important que le DPB élabore une projection indépendante des dépenses de programmes directes. Dans cette optique, j'ai envoyé en juin 2009 une demande au Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada à ce moment-là (voir Annexe 1) pour obtenir des renseignements sur les futurs plans de dépenses approuvés du gouvernement, en particulier :

- un état récapitulatif des niveaux de référence ministériels originaux et des ajustements apportés par l'entremise de la plus récente Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR), soit celle de 2009, pour les années 2009-2010 à 2013-2014; et,
- un résumé des articles qui ont été approuvés par le Cabinet ou par le Budget ou, dans les cas de décisions de reporter des crédits, par le ministère des Finances Canada, mais qui doivent encore recevoir l'approbation du Conseil du Trésor avant d'être inclus dans le Budget des dépenses et incorporés dans les niveaux de référence ministériels, ce qu'on appelle « les approbations non incluses ».

Les états récapitulatifs de ce type sont transmis régulièrement au ministère des Finances pour servir de base des prévisions des dépenses directes de programmes. Notre demande a toutefois été refusée, étant donné que le Conseil du Trésor, en consultation avec le Bureau du Conseil privé et le ministère de la Justice, a déterminé que les renseignements demandés entraînent dans « la catégorie des documents confidentiels du Cabinet et qu'ils ne peuvent être divulgués » (voir Annexe 2). La raison de cette décision n'a pas été fournie.

Si je respecte le droit du gouvernement de considérer des renseignements particuliers comme un « document confidentiel du Cabinet », il est difficile de comprendre comment les niveaux de référence et les plans de dépenses approuvés – qui n'incluent pas ceux que le Cabinet est encore en train d'examiner – pourraient tomber dans cette catégorie. De plus, la réponse précisait que « des renseignements importants sur les deux ensembles de données sont accessibles au public dans la Partie II – le Budget principal des dépenses et la Partie III – Les rapports sur les plans et les priorités du *Budget des dépenses 2009-2010...* ». Les rapports sur les plans et les priorités (RPP) contiennent par exemple, par ministère et organisme, les dépenses prévues, pour trois ans incluant : les niveaux de référence ministériels de la dernière MJANR et les articles qui ont été approuvés par le gouvernement, mais qui n'ont pas encore été incorporés dans les niveaux de référence. L'objet de ma demande originale était donc d'obtenir simplement plus de détails, et un résumé final, concernant des renseignements qui sont en grande partie déjà accessibles au public, mais dans une forme désagrégée et relativement incomplète (puisque les entités fédérales ne produisent pas toutes des RPP).

Pour plus de clarté, j'ai joint (Annexe 3) un exemple de tableau que j'aurais l'intention de publier dans un proche avenir, qui finirait par sous-tendre les prévisions indépendantes des dépenses de programmes directes établies par le DPB, lorsque les dépenses non incluses auront été ajoutées et que les ajustements auront été apportés pour les convertir dans la méthode comptable du gouvernement. Cette tentative modérément éclairée d'établir des prévisions des dépenses dépend uniquement des renseignements publiés actuellement dans le Budget principal et les Budgets supplémentaires, dans les Rapports sur les plans et les priorités (RPP) et dans les Rapports ministériels sur le rendement (RMR), et elle est relativement éclairée par les Comptes publics du Canada. Le tableau englobe une première démarche pour réunir les renseignements des sources indiquées ci-dessus pour les trois premiers (par ordre alphabétique) ministères fédéraux : le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et l'Agence du revenu du Canada (ARC).

L'achèvement du tableau annexé qui est décrit ci-avant serait, je crois, la meilleure version des prévisions des dépenses totales prévues du gouvernement fédéral pour les trois prochaines années qu'il serait possible de réunir avec les renseignements accessibles actuellement au public et par conséquent au DPB. Si elle serait certainement utile, cette méthode présente au moins quelques lacunes évidentes, incluant :

- i) Il existe 97 RPP individuels, et beaucoup d'organismes n'en produisent pas. Donc cette méthode exige non seulement beaucoup de temps, mais elle laissera des questions quant au caractère exhaustif du total collectif;
- ii) Sans les détails réels de ce qui a été approuvé mais non inclus, il ne serait pas possible de déterminer exactement quels articles, émanant du dernier budget par exemple, ont été inclus dans le plan de dépenses d'un ministère donné et ceux qui n'ont pas été inclus. Cela pourrait causer le problème de comptabiliser deux fois les dépenses prévues associées à une nouvelle initiative, ou de les exclure par inadvertance; et
- iii) Il faut supposer les détails importants des dépenses d'exploitation prévues pour les années futures.

En bref, accepter de fournir les renseignements demandés dans la lettre du 4 juin 2009 du DPB permettrait d'établir une projection indépendante des dépenses fédérales qui serait plus exacte, transparente, complète et fiable que la projection établie en utilisant les renseignements accessibles actuellement au public et au DPB.

Finalement, je désire vous assurer que la seule utilisation prévue des données demandées est de permettre au DPB de fournir une projection financière entièrement indépendante. Le DPB n'a pas l'intention, ni la capacité, de vérifier les renseignements de quelque façon. Toute votre aide ou celle de vos fonctionnaires en vue de permettre la réalisation d'une projection financière indépendante et transparente par le DPB serait très bien accueillie.

Merci de votre attention.

Veillez agréer, Monsieur Day, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur parlementaire du budget,

[signature]

Kevin Page

p.j. : (3)

Annexe 3

Les renseignements sur les dépenses ministérielles prévues pour la période 2009-2010 à 2012-2013 sont extraits des Rapports sur les plans et les priorités (RPP) individuels (pour les ministères et organismes qui en produisent), tandis que les montants réels et prévus de dépenses pour 2008-2009, et les détails additionnels sur les autorisations et les dépenses par crédit proviennent en grande partie des Rapports ministériels sur le rendement (RMR) individuels.

Les détails sur les autorisations par crédit pour 2009-2010 (et les prévisions des coûts statutaires) constituent la somme des montants inclus dans le Budget principal 2009-2010 et dans chacun des Budgets supplémentaires (A, B et C).

Les détails sur les autorisations et les prévisions des coûts statutaires en 2010-2011 viennent du Budget principal de 2010-2011, tandis que les détails sur les années qui restent sont disponibles dans les tableaux supplémentaires des RPP disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les transferts de plus de cinq millions de dollars et les dépenses des crédits d'investissement.

Pour les autres catégories (transferts de moins de cinq millions de dollars et dépenses d'exploitation), le Directeur parlementaire du budget (DPB) a supposé qu'elles demeureraient constantes en 2011-2012 et 2012-2013 pour des raisons de simplicité et de conformité avec le gel des dépenses d'exploitation annoncé par le gouvernement.

Comme on peut le voir dans le tableau, il est alors possible d'estimer les autorisations non incluses en soustrayant les dépenses prévues des autorisations incluses connues (et supposées).

Suite de l'annexe 3
Projection des dépenses — (millions de \$)

Agriculture et Agroalimentaire Canada

| v | 2008-2009 | | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
|---|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Réel | Var. | | | | | |
| Ministère | | | | | | | |
| Total des dépenses prévues | 3194.3 | 2585.8 | 608.5 | 3,554.5 | 3,331.3 | 2,997.1 | 1,947.1 |
| Dépenses d'exploitation | 1 | 734.2 | 694.5 | 39.7 | 764.3 | 742.4 | 742.4 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | S | 69.2 | 74.9 | -5.7 | 63.7 | 83.3 | 83.3 |
| Ministre — traitement et allocation d'automobile | S | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Dépenses en capital | 5 | 54.6 | 30.3 | 24.3 | 63.9 | 50.0 | 27.5 |
| Subventions et contributions | 10 | 691.6 | 590.4 | 101.2 | 502.7 | 646.5 | 360.6 |
| Crédits législatifs votés possibles en 2010-2011 de moins de 5 M\$ | | | | | | 8.6 | 8.6 |
| Paiements au titre des contributions pour le programme Agri-protection | S | 388.7 | 548.3 | -159.6 | 565.6 | 452.0 | 452.0 |
| Paiements au titre des subventions et des contributions pour le programme Agri-stabilité | S | 655.2 | 340.5 | 314.7 | 672.3 | 500.0 | 596.4 |
| Paiements — Loi sur les programmes de commercialisation agricole | S | 152.1 | 37.0 | 115.1 | 165.0 | 184.0 | 106.0 |
| Paiements au titre des subventions et des contributions pour le programme Agri-investissement | S | 259.5 | 193.4 | 66.1 | 159.5 | 174.8 | 159.5 |
| Paiements au titre des subventions et des contributions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole | S | 108.4 | 56.4 | 52.0 | 108.4 | 108.4 | 0.0 |
| Fonds pour l'héritage de la Canadian Cattlemen's Association | S | 7.0 | 7.0 | 0.0 | 10.0 | 5.0 | 5.0 |
| Garanties de prêts en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative | S | 4.0 | 0.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Subventions aux organismes mis sur pied en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles | S | 0.2 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Agence canadienne du pari mutuel R/A | S | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.5 | 0.3 | 0.3 |
| Contributions à l'appui de l'initiative d'aide au secteur de l'élevage bovin | S | 12.0 | 12.0 | 0.0 | 443.4 | 39.1 | 0.4 |
| Autres dépenses statutaires | S | | 24.8 | -24.8 | | | |
| Réductions des programmes statutaires | S | | -23.8 | 23.8 | | | |
| Total — Estimations | | 3,136.7 | 2,585.7 | 550.9 | 3,523.6 | 2,990.1 | 2,546.0 |
| Pas encore reflété dans les est. (est. de l'app. non fournies) | | 57.6 | | | 30.9 | 341.2 | 451.1 |
| Commission canadienne du lait | | | | | | | |
| Dépenses de programme | 25 | 4.1 | 4.1 | 0.0 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Agence canadienne d'inspection des aliments | | | | | | | |
| Total des dépenses prévues | | 605.3 | 645.5 | -40.2 | 685.6 | 689.1 | 667.8 |
| Dépenses d'exploitation et contributions | 30 | 550.2 | 524.6 | 25.6 | 606.7 | 534.3 | 534.3 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | S | 67.5 | 73.5 | -6.0 | 67.3 | 73.3 | 73.3 |
| Dépenses en capital | 35 | 44.4 | 26.1 | 18.3 | 39.7 | 36.4 | 20.9 |
| Indemnités conformément au HHA et au PPA | S | 1.5 | 20.5 | -19.0 | 1.5 | 1.5 | 1.5 |
| Autres dépenses statutaires | S | | 0.8 | -0.8 | | | |
| Total - Estimations | | 663.6 | 645.5 | 18.1 | 715.2 | 645.4 | 629.9 |
| Pas encore reflété dans les est. (est. de l'app. non fournies) | | -58 | | | -30 | 44 | 38 |
| Commission canadienne des grains | | | | | | | |
| Total des dépenses prévues | | 87.2 | 73.7 | | 78.8 | 42.6 | 42.6 |
| Revenus disponibles prévus | | 41.3 | 37.8 | | 41.8 | 37.2 | 37.2 |
| Total des dépenses nettes prévues | | 45.9 | 35.9 | 10.0 | 37.0 | 5.4 | 5.4 |
| Dépenses de programme | 40 | 32.8 | 32.7 | 0.1 | 40.0 | 4.9 | 4.9 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | S | 0.6 | 0.6 | 0.0 | 0.6 | 0.6 | 0.6 |
| Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains | S | -0.1 | -0.1 | 0.0 | -0.1 | -0.1 | -0.1 |
| Total — Estimations | | 33.3 | 33.2 | 0.1 | 40.4 | 5.4 | 5.4 |
| Pas encore reflété dans les est. (est. de l'app. non fournies) | | 54 | -2.7 | | -3.4 | 0.0 | 0.0 |
| Total pour le Ministère | | | | | | | |
| Total des dépenses prévues | | | | | 4,281.1 | 4,029.8 | 3,674.3 |
| Total des estimations de la MJANR — Ministère | | 3,837.6 | 3,268.5 | 569.1 | 4,283.2 | 3,644.9 | 3,185.3 |
| Pas encore reflété dans les est. (est. de l'ANB) | | 53.3 | | | -2.1 | 384.8 | 489.0 |

forfaitaires présumées (info non disponible dans le RPP)

Détails dans les tableaux supplémentaires du RPP

forfaitaires présumées (info sur les transferts de moins de 5 M\$ pas disponible dans les tableaux supplémentaires du RPP)

forfaitaires présumées (pas dans le RPP)

forfaitaires présumées (info non disponible dans le RPP)

Détails dans les tableaux supplémentaires du RPP

Détails dans les tableaux supplémentaires du RPP

forfaitaires présumées (info non disponible dans le RPP)

Agence de promotion économique du Canada atlantique

| v | 2008-2009 | | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| | Réel | Var. | | | | | |
| Ministère | | | | | | | |
| Total des dépenses prévues | 328.6 | 341.4 | -12.8 | 410 | 382.1 | 298.1 | 296 |
| Dépenses d'exploitation | 1 | 89.5 | 85.6 | 3.9 | 92.7 | 84.8 | 84.8 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | S | 8.0 | 8.9 | -0.9 | 7.6 | 8.5 | 8.5 |
| Allocation d'automobile pour ministre d'État | S | | | | 0.0 | | |
| Subventions et contributions | 5 | 248.4 | 246.9 | 1.5 | 263.7 | 288.9 | 204.8 |
| Fonds d'adaptation des collectivités (stat. en 2009-2010 seulement) | S | | | | 49.1 | 0.0 | |
| Total — Estimations | | 345.9 | 341.4 | 4.5 | 413.1 | 382.1 | 298.1 |
| Pas encore reflété dans les est. (est. de l'app. non fournies) | | -17.3 | | | -3.3 | 0.0 | 0.0 |
| Société d'expansion du Cap-Breton | | | | | | | |
| Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton | 10 | 8.7 | 8.7 | 0.0 | 10.1 | 83.1 | 83.1 |
| Total — Estimations | | | | | | | |

forfaitaires présumées (info non disponible dans le RPP)

Détails dans les tableaux supplémentaires du RPP

forfaitaires présumées (pas dans le RPP)

Agence du revenu du Canada

| v | 2008-2009 | | | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Réel | Var. | | | | | |
| Ministère | | | | | | | |
| Total des dépenses prévues | 3,875.2 | 4,198.7 | ### | 4,758.5 | 4,520.3 | 4,020.6 | 4,022.2 |
| Dépenses d'exploitation | 1 | 3,291.2 | 3,154.5 | 136.7 | 3,439.3 | 2,992.7 | 2,992.7 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | S | 400.6 | 419.9 | -19.3 | 413.4 | 416.7 | 416.7 |
| Ministre — Traitement et allocation d'automobile | S | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Dépenses en capital | 5 | | | | 136.1 | 136.1 | 136.1 |
| Paiements aux provinces — Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre | S | 419.0 | 180.5 | 238.5 | 429.0 | 479.0 | 0.0 |
| Prestations spéciales pour enfants | S | 219.0 | 211.8 | 7.2 | 221.0 | 225.0 | 230.0 |
| Dépense des recettes — article 60 de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada | S | 161.3 | 219.6 | -58.3 | 204.8 | 226.9 | 224.7 |
| Paiements aux agences de recouvrement privées | S | 17.3 | 9.1 | 8.2 | 5.3 | 0.0 | 0.0 |
| Autres dépenses statutaires | S | 1.2 | 3.2 | -2.0 | | | |
| Total — Estimations | | 4,509.7 | 4,198.7 | | 4,712.9 | 4,476.4 | 4,000.2 |
| Pas encore reflété dans les est. (est. de l'app. non fournies) | | -634.5 | | | 45.6 | 43.8 | 20.4 |

forfaitaires présumées (info non disponible dans le RPP)

Détails dans les tableaux supplémentaires du RPP